

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : CS/15025167

Lausanne, le 1^{er} mai 2019

Détermination de Stéphane Montangero ensuite de son interpellation parlementaire « Y a-t-il un concours entre les CFF et La Poste pour savoir qui fermera le plus grand nombre de points de vente ? » (18_INT_204)

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la détermination mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat dans sa séance du 18 décembre 2018. Le texte de la détermination est le suivant :

« Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat intervienne auprès des CFF pour demander expressément qu'ils rendent publique, notamment vis-à-vis des autorités communales et de leur population, plus d'un an à l'avance, la liste des points de vente qu'ils ont l'intention de fermer.

Par ailleurs le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à aborder avec la Conseillère fédérale en charge des CFF cette question afin de lui demander de sensibiliser le Conseil d'Administration de cette entreprise publique à la nécessité urgente d'une plus grande transparence dans sa communication, en particulier lorsqu'il y a fermeture de points de vente touchant le tissu économique local. »

Le Conseil d'Etat remercie le Grand Conseil de son soutien. Il informe que son courrier du 6 mars 2019 adressé aux CFF demande que toute fermeture de point de vente fasse l'objet d'une démarche d'accompagnement visant à communiquer aux autorités cantonales et communales les intentions de l'entreprise en termes de fermeture de guichet, ceci au moins une année à l'avance. Cette démarche doit permettre de trouver des solutions alternatives ou du moins veiller à une mise en œuvre en étroite collaboration avec la commune concernée et assurer une bonne communication envers la clientèle.

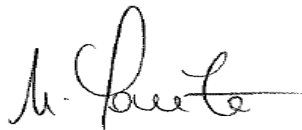
Par ailleurs le Conseil d'Etat confirme qu'il abordera ce sujet, dès que possible, avec la Conseillère fédérale en charge des CFF pour lui demander de sensibiliser le Conseil d'administration de cette entreprise publique à plus de transparence lors de fermeture de points de vente, notamment dans le Canton de Vaud, et à améliorer la communication auprès des autorités communales sur cet aspect qui a une conséquence directe sur l'économie locale et la clientèle.

Le Conseil d'Etat entend continuer à être attentif à toute fermeture de guichet dans les gares vaudoises compte tenu des efforts consentis pour développer l'offre de transport public dans le canton.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Direction générale de la mobilité et des routes